

Intitulé de l'UE	Droit administratif
Section(s)	- (4 ECTS) Bachelier: assistant social DC

Responsable(s)	Heures	Période
Marie HESPEL	50	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des CPAS	25h	Marie HESPEL
Droit des étrangers	25h	Marie HESPEL

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit des CPAS : 20h de théorie, 5h d'exercices/laboratoires
Droit des étrangers : 18h de théorie, 7h d'exercices/laboratoires

Langue d'enseignement
Droit des CPAS : Français
Droit des étrangers : Français

Connaissances et compétences préalables
Nihil

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques ◦ Adopter le langage professionnel du secteur • Interagir avec son milieu professionnel <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies ◦ Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux ◦ Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable <ul style="list-style-type: none"> ◦ Construire son identité professionnelle ◦ Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ◦ Exercer un jugement professionnel.

- Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
- Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
 - Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - Construire un regard critique
- Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés
 - Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer avec les personnes, les groupes et les communautés un processus d'intervention sociale
 - Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- Construire, développer et gérer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés
 - Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
 - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.
- 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Expliquer le fonctionnement et la gestion interne d'un CPAS

Appliquer la réglementation relative au droit à l'intégration sociale et à l'aide sociale et calculer le montant du revenu d'intégration sociale et de l'aide sociale équivalente

Décrire et illustrer les différentes mesures d'intervention du CPAS et les appliquer en fonction de la situation sociale de chaque bénéficiaire

Décrire les évolutions historiques du droit des étrangers et les débats actuels

Employer, à bon escient, les notions de personne étrangère, demandeur de protection internationale, réfugié, apatride

Expliquer les différents systèmes de séjour et/ou de protection des personnes étrangères, en vigueur en Belgique

Comparer les institutions ainsi que leur rôle dans la politique d'accueil des étrangers

Appliquer de nombreuses notions juridiques en lien avec la matière, en vue d'une collaboration avec les professionnels du secteur

Contenu de l'AA Droit des CPAS

Partie 1. Les missions du CPAS : le droit à l'intégration sociale, le droit à l'aide sociale, la procédure

Partie 2. Le fonctionnement et la gestion du CPAS: Présentation du CPAS, le conseil de l'action sociale, la présidence, le bureau permanent, les comités spéciaux, le personnel

Contenu de l'AA Droit des étrangers

Chapitre 1. La nationalité belge

Chapitre 2. Considérations générales relatives à l'immigration

Chapitre 3. Les citoyens ressortissants de l'Union européenne

Chapitre 4. Les citoyens non-ressortissants de l'Union européenne

Chapitre 5. La protection internationale

+ activité spécifique éventuelle (visite d'un musée ou d'une institution en lien avec le droit des étrangers, activité proposée par un intervenant extérieur, ...)

Méthodes d'enseignement

Droit des CPAS : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC

Droit des étrangers : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures

Supports

Droit des CPAS : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Droit des étrangers : syllabus, notes de cours, notes d'exercices

Ressources bibliographiques de l'AA Droit des CPAS

Législation

Loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'actions sociale, *M.B.*, 6 mai 1965, p. 5161.

Loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale, *M.B.*, 5 août 1976, p. 9876.

Loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, *M.B.*, 31 juillet 2002, p. 33610.

Doctrine

Memento des cpas, Kluwer, 2019.

Memorandum federal 2019 des CPAS (note technique), Fédération des CPAS, 2019.

Aide mémoire des CPAS - recueil des principales dispositions légales, Fédération des CPAS, 2019.

Le fonctionnement des CPAS expliqué aux mandataires, Fédération des CPAS, 2019.

Les missions au coeur du CPAS - guide pratique, Fédération des CPAS, 2019.

Webographie

SPP intégration sociale

site de la sécurité sociale belge

site de l'union des villes et des communes de Wallonie (ucvw)

Ressources bibliographiques de l'AA Droit des étrangers

Législation

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, approuvée par la loi du 13 mai 1955, *M.B.*, 19 août 1955, p. 5028.

Convention de Genève, signée à Genève le 28 juillet 1951, approuvée par la loi du 26 juin 1953, *M.B.*, 4 octobre 1953, p. 6262.

Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (dit Règlement de Dublin III), 29 juin 2013, L 180, p. 31.

Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, *M.B.*, 31 décembre 1980, p. 14584.

Doctrine

CARLIER J.-Y. et SAROLEA S., *Droit des étrangers*, Bruxelles, Larcier, 2016.

CARLIER J.-Y., CREPEAU F., SAROLEA S. et FLAMAND C., *Droit d'asile et des réfugiés - manuel de cours*, UCLouvain, 2020.

FERON D., *Le droit des étrangers à l'usage des cpas et des services sociaux*, Liège, Wolters Kluwer, 2015.

Webographie

Association pour le droit des étrangers (ADDE)

Vivre en Belgique

Coordination et initiative pour étrangers (CIRE)

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit des CPAS : 50% Droit des étrangers : 50%
Langue(s) d'évaluation	Droit des CPAS : Français Droit des étrangers : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des CPAS :

Examen écrit (100%)

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des étrangers :

Si pas d'activité spécifique organisée lors de cette AA: Examen écrit (100%)

Si activité spécifique organisée lors de cette AA: Examen écrit (90%) - Présence intéressée lors de l'activité (10%)

En cas d'absence injustifiée lors de l'activité, l'étudiant obtiendra (pour la session de juin et d'août) la note de 0/10. En cas d'absence justifiée lors de l'activité, l'étudiant sera évalué (pour la session de juin et d'août) uniquement sur base de l'examen écrit (100%).

Les modalités de l'examen sont disponibles sur Moodle.

Année académique : **2024 - 2025**

